

TERMES ET CONDITIONS DE LOTERIE

« Energizer Summer Nights / Nuits d'été Energizer »

§ 1

Définitions

1. Le terme « Conditions générales » désigne les présentes Conditions Générales de la loterie intitulée « Energizer Summer Nights / Nuits d'été Energizer ».
2. Le terme « Loterie » désigne la loterie intitulée « Energizer Summer Nights / Nuits d'été Energizer », organisée et conduite selon les conditions spécifiées dans les présentes.
3. Le terme « Organisateur » désigne Energizer Trading Limited, enregistrée auprès du Registre du Commerce anglais sous le numéro 02078560, et ayant pour adresse enregistrée: Sword House, Totteridge Road, High Wycombe HP13 6DG, Royaume-Uni.
4. Le terme « Administrateur » désigne la société Plej Sp. z o.o., ayant son siège ul. Wiertnicza 128, 02-952 Varsovie, inscrite au tribunal de district de la capitale, Varsovie, 13ème division commerciale du registre national des tribunaux, sous le numéro KRS 0000338644, capital social: 50 000 PLN, numéro d'identification fiscale (NIP): 113- 277-83-98.
5. Le terme « Participant » désigne toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant sur le territoire français, y compris les départements français d'outre-mer (à l'exception de Monaco et d'Andorre), qui a lu et accepté les conditions générales ainsi que la loi et les règlements applicables aux loteries en France, qui n'est pas employé a par l'Organisateur, l'Administrateur ou des personnes y coopérant sous des contrats de droit civil, et n'est pas un membre de la famille la plus proche. Les membres de la famille la plus proche désignent les ascendants, descendants, frères et sœurs et conjoints.
6. Le terme « Produits promotionnels » désigne les lampes de poche: lampes portables, lampes de poche étanches, phares Vision, lanternes de camping et lampes de poche 2 en 1.
7. Le terme « Prix » désigne l'un des prix suivants:
 - 50 haut-parleurs sans fil (la valeur marchande indicative d'un haut-parleur sans fil est de 10 euros, ce qui constitue un prix recommandé, ni minimal ni obligatoire)
 - 100 couvertures (la valeur marchande indicative d'une couverture est de 10 euros, ce qui constitue un prix recommandé, ni minimal ni obligatoire)
 - 200 canapés gonflables (la valeur marchande indicative d'un canapé est de 10 euros, ce qui est un prix recommandé, ni minimal ni obligatoire)
8. Le terme « Porte du temps » désigne la période pendant laquelle un participant peut gagner un prix en envoyant une demande. Les délais sont définis dans le protocole établi par l'administrateur avant la période de loterie et ne peuvent pas être modifiés pendant la période de loterie. Dans la période de loterie seront ouvertes 350 portes de temps. Les participants ne sont pas informés de l'heure d'ouverture des portes.
9. Le terme « Période de loterie » signifie la période du 1er mai 2019 à 00h01 heure de l'Europe centrale au 31 août 2019 à 23h59 heure de l'Europe centrale. Tout achat effectué après cette période ne sera pas pris en compte par l'Organisateur.

§ 2

Principes de la loterie

1. Pour participer à la loterie, le Participant doit acheter, pendant la période de loterie, un des produits en promotion dans un magasin situé sur le territoire français, y compris les départements français d'outre-mer (à l'exception de Monaco et d'Andorre).

2. L'achat visé à l'article 2, paragraphe 1, doit être prouvé par un reçu de caisse indiquant une date tombant dans la période de loterie. Un seul reçu autorise une demande de participation à la loterie.

3. Pour faire la demande de participation à la loterie, vous devez remplir et envoyer la demande disponible sur le site Web www.moneteenergizer.com, en:

- a) fournissant le numéro EAN du produit promotionnel;
- b) téléchargeant une photo claire montrant le récépissé visé à l'article 2, paragraphe 2;
- c) acceptant les conditions générales en cliquant sur le champ d'acceptation approprié;
- d) en cliquant sur la touche «Envoyer».

4. Immédiatement après l'envoi de la demande, le Participant sera informé, s'il remporte un prix, par le message affiché sur le site Web www.moneteenergizer.com, si sa demande a reçu le prix ou non.

5. La candidature sera gagnante si, lors de l'ouverture de la porte des temps, à laquelle le prix est attribué, il s'agit de la première candidature soumise.

6. S'il n'y a pas de Participant, le prix reste à la disposition de l'Organisateur.

7. Si le Participant gagne un prix conformément au § 2 (5), un formulaire spécial est affiché dans lequel un Participant doit:

a) Fournir les informations suivantes afin de livrer un prix:

- Nom et prénom du Participant

- Adresse pour la livraison du lot sur le territoire français:

- Numéro de rue
- Numéro d'Appartement
- Ville
- Code postal

- Adresse courriel

- Numéro de téléphone

Les prix ne sont livrés que sur le territoire français, y compris les départements d'Outre-mer (à l'exception de Monaco et d'Andorre). Tous les détails supplémentaires et toutes les informations pratiques concernant la livraison du prix seront communiqués en temps voulu aux gagnants.

b) Approuver le traitement des données à caractère personnel fournies aux fins spécifiées dans les Conditions générales en cliquant sur le champ d'acceptation approprié;

c) Cliquer sur la touche "Envoyer"

8. Si le Participant ne remplit pas le formulaire indiqué à l'article 2 (8), le Participant perd le droit au prix. Ce prix reste à la disposition de l'Organisateur.

9. Le Participant certifie que ses coordonnées envoyées à l'Organisateur sont exactes. Les Participants sont informés que les informations qui leur sont demandées pendant le concours sont nécessaires pour prendre en compte leur participation et pour l'attribution des prix. Les Participants sont donc invités à s'assurer de la validité de ces informations. Toute déclaration fautive ou incorrecte et / ou déclaration incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des prix.

10. Le Participant n'aura pas le droit de recevoir un équivalent en argent en contrepartie du prix.

11. Les prix sont exemptés de l'impôt sur le revenu des particuliers.

§ 3

Données personnelles

1. Les données personnelles des Participants sont contrôlées par Energizer Trading Limited, enregistrée auprès du Registre du Commerce anglais sous le numéro 02078560, et ayant pour adresse enregistrée: Sword House, Totteridge Road, High Wycombe HP13 6DG, Royaume-Uni, qui, aux fins de la loterie a chargé l'Administrateur (Plej sp. z oo, dont le siège est à Varsovie, ul. Wiertnicza 128, 02-952 Varsovie) du traitement des données à caractère personnel des participants.

2. Les données à caractère personnel sont traitées sur la base du RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des personnes, et abrogeant la directive 95/46 / CE (règlement général sur la protection des données) afin de:

- Remettre les prix (art. 6 (1) a) du règlement (UE) 2016/679) - les données à caractère personnel sont supprimées deux mois après la date de livraison,

- Traiter les plaintes (art. 6 (1) f) RÈGLEMENT (UE) 2016/679) - les données à caractère personnel sont traitées pour la période pendant laquelle les plaintes des participants sont traitées et aux fins de preuve jusqu'à l'expiration du délai de prescription des demandes.

3. Les données personnelles des Participants qui gagneront le prix seront divulguées à une entreprise de livraison.

4. La communication de données personnelles est volontaire, mais si vous ne le faites pas, vous perdrez le droit au prix.

5. Le Participant a le droit de/à:

- Retirer son consentement au traitement de ses données personnelles à tout moment, sans affecter la licéité du traitement sur la base du consentement avant son retrait;
- Accéder à ses données personnelles ;
- Corriger (rectifier) ses données personnelles, exiger de les supprimer ou de restreindre leur traitement ;
- La portabilité des données, ce qui signifie que le Participant a le droit de recevoir les données personnelles le concernant qui ont été fournies au responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, ainsi que le droit de les transmettre à un

autre responsable sans entrave de la part du responsable du traitement auquel les données personnelles ont été fournies,

Pour exercer les droits susmentionnés, vous pouvez envoyer un message à l'adresse e-mail suivante: contact@moneteenergizer.com

- Déposer une plainte auprès d'une autorité de surveillance française - Commission nationale de l'informatique et des libertés.

§ 4

Fourniture de services fournis par voie électronique

1. L'Administrateur est un fournisseur de services au sens de la loi du 18 juillet 2002 sur la fourniture de services par voie électronique (Journal polonais des lois n ° 2019.123 du 13 décembre 2018). Les présentes Conditions générales constituent simultanément les conditions pour la fourniture de services par voie électronique au sens de la loi susmentionnée.

2. L'Administrateur fournit aux participants un service impliquant l'accès au site Web www.moneteenergizer.com et aux fonctionnalités mises à leur disposition.

3. Pour pouvoir utiliser le système informatique appliqué par l'Administrateur, le Participant doit disposer d'un matériel et d'un système répondant aux exigences techniques suivantes:

- a) Un ordinateur ou un appareil mobile (smartphone, tablette, par exemple) doté d'un navigateur Web;
- b) Connexion Internet;
- c) Courrier électronique correctement configuré

4. L'Administrateur veille au fonctionnement d'un système informatique permettant au Participant d'utiliser le service fourni par voie électronique de manière à empêcher l'accès de personnes non autorisées au contenu communiqué par le biais du service, en utilisant notamment des méthodes de reprographie adaptées à la nature des événements, et qui doit permettre l'identification sans équivoque des parties au service fourni par voie électronique. En cas d'arrêts planifiés, de mises à niveau ou d'autres événements similaires, l'administrateur peut en informer le participant en publiant les informations appropriées sur www.moneteenergizer.com.

5. Les mesures techniques ci-après doivent être prises pour empêcher l'acquisition ou la modification non autorisée de données à caractère personnel transmises par voie électronique:

- a) Codage de la transmission de données avec le protocole SSL avec une clé signée;
- b) Protection de la base de données contre les accès non autorisés.

6. Si le Participant commence à utiliser les services couverts par les présentes Conditions générales ou accepte les Conditions générales, cela signifie que le Participant a conclu un accord pour la fourniture électronique de services.

7. Le consentement donné par le Participant à utiliser les services couverts par les présentes Conditions générales peut être retiré à tout moment. La résiliation du contrat de fourniture de services par voie électronique, effectuée en vertu des présentes, sera affectée à la demande du Participant visant à supprimer de la base de données.

8. Les réclamations concernant les services fournis par voie électronique sont régies en conséquence par les dispositions du § 5 des présentes.

9. Les dispositions de droit commun, y compris les dispositions de l'article 4, paragraphe 1, de la loi sur la fourniture de services par voie électronique sont applicables à toutes les affaires non réglées aux présentes et concernant les prestations électroniques de services.

§ 5

Responsabilité / Force Majeure

1. La participation à la loterie en ligne implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par Internet et des technologies associées, notamment en ce qui concerne les données techniques de performance, le temps de réponse nécessaire pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, le manque de protection de certaines données contre les détournements possibles et les risques de contamination par les éventuels virus circulant sur le réseau. Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

2. L'Organisateur ne peut être tenu responsable du mauvais fonctionnement du site et / ou du concours pour un navigateur donné.

3. L'Organisateur ne garantit pas que les sites et / ou le concours fonctionneront sans interruption ou qu'il ne contient aucune erreur informatique. En cas de dysfonctionnement technique du concours, l'Organisateur se réserve le droit, le cas échéant, d'invalider et / ou d'annuler la session de loterie au cours de laquelle ledit dysfonctionnement aurait eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée.

4. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si les données relatives à l'enregistrement d'un participant ne lui parviennent pas pour une raison pour laquelle sa responsabilité ne pourrait être engagée (par exemple, un problème de connexion Internet pour une raison quelconque chez l'utilisateur, une panne momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc) ou si les données sont illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant dispose d'un matériel informatique ou d'un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

5. La responsabilité de l'Organisateur est limitée au montant total maximum du (des) prix. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des dommages de toute nature (personnels, physiques, matériels, financiers ou autres) survenus lors de la participation d'un participant à la loterie.

6. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive:

-Si un Participant a été accidentellement déconnecté par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet ;

-Si un Participant a oublié d'entrer ses informations de contact;

-Si un Participant a subi une défaillance technique (mauvais état de la ligne, du combiné) ;

-Si une défaillance technique du serveur télématique ou du téléphone empêchait un Participant d'accéder au formulaire de participation;

-En cas de panne d'EDF ou d'incident de serveur:

- De la réception de toutes données et / ou informations sur Internet;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon fonctionnement / fonctionnement du jeu;
- Défaillance de tout équipement de réception ou des lignes de communication;
- Perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, perte de données ne relevant pas de la responsabilité de l'organisateur;
- Problèmes de routage;
- Exploitation de tout logiciel;
- Conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique;
- Tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant;
- Toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque type que ce soit qui aurait empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou endommagé le système du participant.

7. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et / ou logiciels stockés sur son équipement informatique.

8. La connexion de toute personne au site ou aux applications et la participation des participants au concours sont sous leur entière responsabilité.

9. Il est convenu que l'Organisateur sera en mesure de tirer parti, notamment pour tout acte, acte ou omission, programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres) de la nature ou sous forme informatique, sous forme électronique ou sur un support électronique, préparé, reçu ou stocké directement ou indirectement par l'Organisateur, en particulier dans ses systèmes d'information, dans le cadre de l'utilisation de son site Web.

10. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation à ce jeu toute personne dérangeant le déroulement de la loterie. L'Organisateur se réserve dans ce cas le droit de ne pas attribuer de prix à des fraudeurs et d'exclure tout participant qui se comporterait de façon suspectée frauduleuse sans avoir à l'empêcher. L'Organisateur se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui changerait le cours de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon fonctionnement de la loterie de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement la possibilité qu'elle a donné de participer à la loterie si nécessaire, se réserve le droit d'engager à son encontre une procédure judiciaire.

11. L'Organisateur se réserve le droit de raccourcir, suspendre, prolonger ou annuler ce concours, en tout ou en partie, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée. Ces modifications feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, y compris via le site Internet de l'Organisateur.

§ 6

Règles de procédure de plainte

1. Le Participant peut déposer une plainte concernant la loterie jusqu'au 31 septembre 2019.
2. La plainte doit être envoyée par courrier électronique à contact@moneteenergizer.com
3. Une plainte doit inclure les informations concernant la loterie intitulée «Energizer Summer Nights/ Nuits d'été Energizer» et les informations suivantes sur le participant: nom, prénom, adresse de correspondance exacte, adresse de courrier électronique et motif de la plainte incluant les fondements. Toute réclamation ne répondant pas aux exigences ci-dessus sera rejetée.

4. Les réclamations déposées d'une autre manière que celle spécifiée à l'article 5, paragraphe 2, sont rejetées.

5. Les plaintes doivent être traitées dans les 14 jours suivant leur réception. Le participant est informé que la plainte a été traitée par courrier électronique à l'adresse indiquée dans la lettre de plainte ou par courrier ordinaire à l'adresse de correspondance indiquée.

6. Cette loterie est soumise à la loi française.

7. Tout litige résultant de l'exécution d'obligations liées à la Loterie sera réglé par un Tribunal commun compétent.

§ 7

Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant la Loterie sont strictement interdites.

§ 8

Dispositions finales

1. L'intégralité du contenu de ces Conditions générales est disponible sur www.moneteenergizer.com.

2. L'Organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions des présentes pendant la loterie, en précisant que de telles modifications ne peuvent priver les participants des droits qu'ils ont acquis. Toute modification éventuelle doit être apportée sous la forme d'annexes désignées ci-après, avec les numéros et la date, et les annexes doivent être disponibles sur www.moneteenergizer.com.

3. Les conditions générales entreront en vigueur le 1er mai 2019.